

**COMMUNE D'ARCHETTES**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Archettes étant réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses réunions, après convocation légale du 16 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Patrick GEORGES, Maire de la commune.

Présents : Messieurs Patrick GEORGES, Dominique LEBEDEL, Nicolas TOUSSAINT, Yannick LEVAL, Pascal SEURET, Alberto PINTO, Mickaël CAMELIN,  
Mesdames Nadège OUGER, Christine LEMARQUIS, Gladys CAMELIN, Monique VALDENNAIRE, Marie-Ange BARLIER, Doris BLANCHET, Anne-Charlotte LAMBOTTE

Absent : Monsieur Joseph BALLAND

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël CAMELIN

**N° 7021 –AFFECTATION DES RESULTATS**

**BUDGET COMMUNE :**

- Résultats cumulés des budgets Principal + eau 2019 (fonctionnement) :	271.584,85 €
- Déficit cumulé des budgets Principal + eau 2019 (investissement) :	9.618,10 €
- Etat des restes à réaliser d'investissement :	14.000,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- 1068 R :	23.618,10 €
- Report fonctionnement : 002 R :	247.966,75 €
- Report investissement : 001 D :	9.618,10 €

**BUDGET BOIS :**

- Excédent de fonctionnement 2019 :	42.600,61 €
- Excédent d'investissement 2019 :	2.017,31 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit

- Report fonctionnement 002 R :	42.600,61 €
- Report investissement 001 R :	2.017,31 €

Le Conseil accepte ces affectations à l'unanimité.

**N° 7022 –TAXES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes communales comme suit :

- Taxe d'habitation :	11.46 %
- Taxe foncier bâti :	13.75 %
- Taxe foncier non bâti :	30.50 %

## **N° 7023 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF BOIS 2020**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 du bois présenté par Monsieur Patrick GEORGES, Maire, et discuté préalablement en commission des finances.

Le Conseil l'arrête aux chiffres suivants :

Section d'exploitation

Dépenses 109.400,61 €      Recettes 109.400,61 €

Section d'investissement

Dépenses 10.000,00 €      Recettes 10.000,00 €

## **N° 7024 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune présenté par Monsieur Patrick GEORGES, Maire, et discuté préalablement en commission des finances.

Le Conseil l'arrête aux chiffres suivants :

Section d'exploitation

Dépenses 1 090 131,75 €      Recettes 1 090 131,75 €

Section d'investissement

Dépenses 1 359 099,98 €      Recettes 1 359 099,98 €

## **N° 7025 – AMORTISSEMENT DU BATIMENT « BOULANGERIE-AGENCE IMMOBILIERE »**

Monsieur Patrick GEORGES informe que le conseil doit statuer sur la durée de l'amortissement du bâtiment abritant la Boulangerie et l'agence Immobilière. Article d'imputation : 2132

Le prêt réalisé par la commune pour la construction de ce bâtiment a été signé pour une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir le bâtiment sur une durée de 40 ans.

## **N° 7026 – VENTE D' UN BATIMENT A LA SCI DES NOISETIERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bâtiment a été vendu en Mars 2020 à la SCI des Noisetiers.

Le Conseil prend acte de cette vente au prix de 67.000 euros, prix de la valeur réelle du bâtiment.

Aucune écriture comptable relative à une plus ou moins-value ne sera nécessaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du choix de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques concernant la Commission Communale des Impôts Directs /

Sont désignés :

Commissaires Titulaires :

Commissaires Suppléants

M. PINTO Alberto  
M. RICHARD Régis  
Mme OUGER Nadège  
M. LEVAL Yannick  
M. CAMELIN Mickaël  
M. SEURET Pascal

Mme VALDENNAIRE Monique  
M. BALLAND Joseph  
Mme LAMBOTTE Anne-Charlotte  
M. FRANCOIS Jean-Louis  
Mme CAMELIN Gladys  
Mr TURLA Gilles